CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Pontivy Communauté

GUIDE PETITE ENFANCE DE 0 À 6 ANS



DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

POUR VOTRE ENFANT

Relais Petite Enfance
PONTIVY COMMUNAUTÉ



Sommaire

Le relais petite enfance P.5

L'accueil individuel P.7

L'accueil collectif P.10

Foire aux questions P.14

L'arrivée d'un enfant est un évènement qui bouleverse le quotidien. Votre centre intercommunal d'action sociale (CIAS) vous accompagne dans cette étape grâce à son service petite enfance.

Ce guide rassemble les premières informations nécessaires au choix d'un mode d'accueil pour votre enfant ainsi que des coordonnées susceptibles de vous aider.

Un seul interlocuteur :

Le Relais Petite Enfance (RPE)

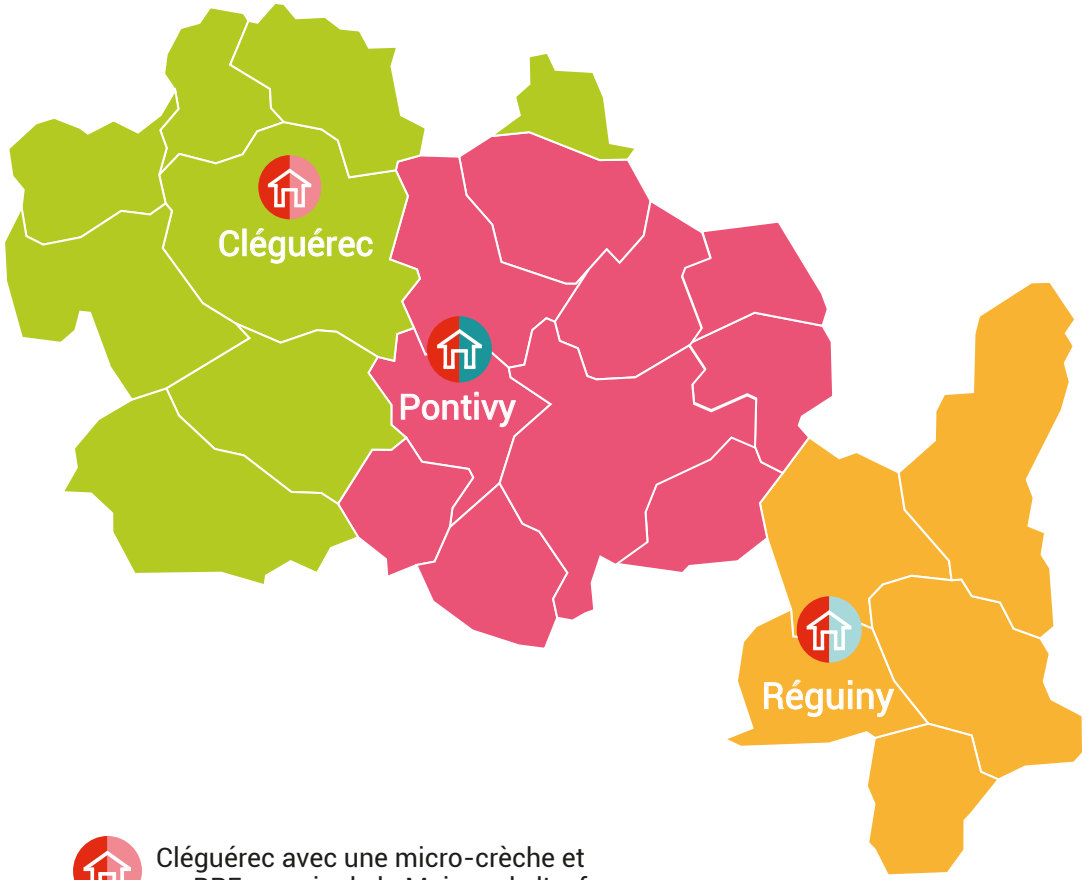
Relais Petite Enfance
PONTIVY COMMUNAUTÉ

Un Lieu Unique d'Information gratuit sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire : assistantes maternelles, gardes d'enfant à domicile, multi accueil, micro-crèche… Il vous accompagne dans votre recherche d'un mode d'accueil.

Les animatrices étudient avec les parents leurs besoins : horaires, trajet, besoins particuliers ; le coût ; le bien-être de l'enfant… afin d'échanger avec eux sur le mode d'accueil qui leur convient le mieux. Sont alors transmis la liste des assistantes maternelles, les dossiers d'inscription pour les structures collectives, les contacts des établissements privés…



Les équipements sur le territoire



Cléguérec avec une micro-crèche et un RPE au sein de la Maison de l'enfance.

Pontivy avec le multi-accueil et RPE hébergés au sein du Pôle petite enfance.

Réguiny avec une mico-crèche et un RPE au sein de la Maison de la petite enfance.

Le RPE = Un lieu unique d'information

Parents

En individuel :

- Vous recherchez une assistante maternelle :

les animatrices du RPE vous communiquent la liste des professionnelles en activité avec leurs disponibilités. Vous avez des besoins atypiques (avant 7 heures, le samedi, la nuit...) : une liste spécifique vous sera remise.

- Vous recherchez une garde d'enfant à domicile :

les animatrices vous transmettent un listing des structures proposant ces services.

Un service pour déposer votre offre d'emploi directement en ligne existe sur le site de Pontivy-Communauté. Les professionnelles disponibles peuvent ainsi directement vous contacter.
www.pontivy-communaute.bzh/systeme/annonces/

- Vous devenez parents-employeurs :

les animatrices vous informent sur les démarches à effectuer et répondent à vos questions en lien avec le contrat de travail de l'assistante maternelle ou de la garde d'enfant à domicile.

En collectif :

Vous recevez une information sur l'ensemble des structures existantes sur le territoire (structures intercommunales, crèche inter-entreprises, micro-crèche privée...).
Les dossiers d'inscriptions concernant les structures intercommunales pourront vous être remis ainsi qu'une information détaillée sur leur fonctionnement.

Le RPE propose également des matinées enfants-parents ainsi que des réunions d'information sur la petite enfance. Si vous souhaitez être informé de ces évènements gratuits n'hésitez pas à contacter le RPE.

Assistantes maternelles et employées de garde d'enfants à domicile

Le RPE informe les professionnels sur le droit du travail (le contrat de travail, les congés payés, la formation continue ...) et leur propose des réunions d'informations ainsi que des matinées d'éveil avec les enfants qu'elles accueillent.

Pour une meilleure accessibilité du public sur tout le territoire,
il comporte trois antennes.
L'accueil se fait **SUR RENDEZ-VOUS**

ANTENNE CLÉGUÉREC



Maison de l'enfance
Rue du couvent,
56480 Cléguérec
02 97 38 02 23 / 06 76 95 87 27
rpe-cleguerec@pontivy-communaute.bzh

ANTENNE PONTIVY



Pôle petite enfance
15 rue Marie Boivin,
56300 Pontivy
02 97 25 16 80 / 06 83 64 13 57
rpe-pontivy@pontivy-communaute.bzh

ANTENNE RÉGUINY



Maison de la petite enfance
10 rue Saint-Clair,
56500 Réguiny
02 97 38 74 41 / 06 80 47 98 81
rpe-reguiny@pontivy-communaute.bzh

L'accueil individuel

L'ASSISTANTE MATERNELLE

Une assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance, qui accueille de 1 à 4 enfants âgés de 0 à 6 ans à son domicile ou au sein d'une maison d'assistantes maternelles.

L'assistante maternelle a reçu un agrément justifiant de ses capacités pour exercer ce métier et d'un lieu offrant des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants. Cet agrément est délivré par le conseil départemental pour une durée de cinq ans renouvelable. C'est le service de protection maternelle et infantile (PMI) qui assure le suivi et le contrôle de son activité.

Elle bénéficie d'une formation initiale de 120h puis a accès, comme tout salarié, au dispositif de formation continue (58 heures par an).

L'assistante maternelle assure, dans un cadre familial et individualisé, l'accueil de l'enfant. Elle lui apporte les soins du quotidien et assure le respect de son rythme biologique. Elle favorise l'éveil et le développement de l'enfant tout en garantissant sa sécurité.

Un projet d'accueil de l'enfant peut être mis en place. Parent, vous pouvez prendre le temps avec l'assistante maternelle d'échanger sur les habitudes de vie de l'enfant. Ce dialogue permet de faire connaissance et de construire une relation de confiance.
L'assistante maternelle peut également participer avec les enfants aux matinées d'éveil proposées par le RPE.

Lorsque vous embauchez une assistante maternelle vous devenez parents-employeurs. Le RPE est là pour vous informer et vous accompagner dans l'ensemble de ces démarches .

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la CAF ou de la MSA : le complément du libre choix du mode de garde pour les enfants de moins de 6 ans. Renseignez-vous auprès de la CAF ou de la MSA.

Les assistantes maternelles agréés ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés «Maisons d'assistantes maternelles».
Quatre assistantes maternelles au plus peuvent accueillir chacun un maximum de quatre enfants simultanément dans un local qui garantit la sécurité et la santé des enfants. Un agrément spécifique doit être délivré à l'assistante maternelle par le service de la protection maternelle et infantile (Pmi).

Lors d'un accueil en Mam, les parents sont les employeurs directs de l'assistante maternelle qui accueille leur enfant. Les démarches, droits, obligations légales sont les même que lors de l'embauche d'une assistante maternelle accueillant des enfants à son domicile.

LA GARDE D'ENFANT À DOMICILE (GAD)

Une GAD est une professionnelle qui vient à votre domicile s'occuper de votre enfant. Il n'y a pas de diplôme obligatoire pour exercer ce métier.

- L'embauche en direct :

Vous assurez le recrutement de la garde d'enfants à domicile et effectuer votre choix suite à un entretien d'embauche.
Vous êtes, dans ce cas, chargés des différentes formalités liées au statut d'employeur (mise en place du contrat, déclaration mensuelle de l'activité…).

- L'embauche par le biais d'une association ou entreprise :

Vous pouvez également faire appel à une association ou à une entreprise qui propose les services d'une garde d'enfant à domicile et facilite les démarches administratives.
Ces structures doivent être titulaires d'un agrément qualité pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

- Les aides financières :

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier du complément du libre choix du mode de garde. Le montant sera différent selon que vous embauchez la personne en direct ou par le biais d'une association ou entreprise. Un minimum d'heure peut être exigé afin de percevoir cette aide. Renseignez vous auprès de la CAF ou de la MSA.

- La garde partagée :

Deux familles peuvent employer la même professionnelle à domicile: il s'agit d'une garde partagée. Un même salarié prend en charge les enfants des deux familles au domicile de l'une et l'autre famille, en alternance.

Le RPE peut vous accompagner dans vos recherches et vos démarches, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.



L'ACCUEIL COLLECTIF

LE MULTI-ACCUEIL PONTIVY

Le multi-accueil se situe au sein du pôle petite enfance.
Avec une capacité d'accueil de 45 enfants, il est ouvert de lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

LES DEMANDES D'INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription sont remis par le RPE.

Plusieurs possibilités d'accueil :

- **Accueil régulier :**
vous exercez une activité professionnelle et vous avez un besoin d'accueil régulier. Votre dossier est étudié lors d'une commission
qui se réunit 2 à 3 fois par an.

- **Accueil occasionnel :**
l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et dans la limite des places disponibles.

- **Accueil d'urgence :**
il permet de répondre à une demande urgente des parents, sous certaines conditions et en fonction des places disponibles.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfant à charge dans la famille selon le barème national défini par la CNAF.

LA VIE EN COLLECTIVITÉ :

Les enfants sont accueillis au sein de deux espaces de vie en fonction de leur âge. Les professionnelles qui les accompagnent sont à l'écoute des rythmes individuels de chacun. Les enfants bénéficient également de plusieurs salles de jeux ainsi que d'un jardin clos.

Avant l'admission, une période d'adaptation est mise en place pour faciliter l'arrivée de l'enfant au sein de la structure. Elle est personnalisée en fonction des besoins de l'enfant et de ceux des parents.

Les repas sont cuisinés sur place par une cuisinière avec des produits issus en grande partie de l'agriculture biologique et en circuit court.



LES MICRO-CRECHES

CLEGUEREC

REGUINY

Deux micro-crèches sont présentes sur le territoire : Cléguérec ouverte depuis 2017 et Réguiny ouverte en 2018. Elles ont chacune une capacité d'accueil de 10 enfants et sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

LES DEMANDES D'INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription sont remis par le RPE

Plusieurs possibilités d'accueil :

- Accueil régulier :
vous exercez une activité professionnelle et vous avez un besoin d'accueil régulier. Votre dossier est étudié lors d'une commission qui se réunit 2 à 3 fois par an.

- Accueil occasionnel :
l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et dans la limite des places disponibles.

- Accueil d'urgence :
il permet de répondre à une demande urgente des parents, sous certaines conditions et en fonction des places disponibles.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfant à charge dans la famille selon le barème national de la CNAF.

LA VIE EN COLLECTIVITÉ :

La micro-crèche est une structure de taille familiale. Les enfants évoluent au sein d'un même espace de vie. Tout au long de la journée 2 à 3 professionnelles de la petite enfance sont présentes pour les accompagner.

Avant l'admission, une période d'adaptation est mise en place pour faciliter l'arrivée de l'enfant au sein de la structure. Elle est personnalisée en fonction des besoins de l'enfant ainsi que des parents.

Les repas sont fournis par l'EHPAD de Cléguérec et le restaurant scolaire de Réguiny.





DES STRUCTURES PRIVÉES EXISTENT ÉGALEMENT SUR LE TERRITOIRE :

LES PAPILLONS : CRÈCHE ET HALTE-GARDERIE SITUÉ À NOYAL-PONTIVY

Il s'agit d'une crèche inter-entreprise bénéficiant de 36 places d'accueil. Celles-ci sont prioritairement attribuées aux salariés des entreprises et collectivités réservataires. Dans le cadre d'un accueil occasionnel ou d'urgence, les enfants des entreprises ou collectivités non partenaires peuvent être accueillis.

Mode de financement : PSU

Ouverte du Lundi – Vendredi
7h30 à 19h30

Contact :
www.dmuc.fr
02 97 25 40 28
lespapillons@dmuc.fr
Parc d'activité de la Niel
56920 Noyal-Pontivy

CÂLINS DOUDOU : MICRO CRÈCHE PRIVÉE SITUÉ À PONTIVY

Établissement d'initiative privée pouvant accueillir 12 enfants simultanément.

Mode de financement : PAJE

Ouverte du Lundi – Vendredi
7h à 19h30

Contact :
https://creches-calinsdoudou.com/pontivy/
02 97 08 90 95
pontivy@creches-calinsdoudou.com
15 Avenue Edouard Herriot
56300 Pontivy

FOIRE AUX QUESTIONS

Si un jour, mon enfant est malade sera-t-il accueilli en structure collective ?

Suivant l'état de santé de l'enfant celui-ci pourra être accueilli. Seuls les enfants porteurs de maladies dites à éviction et définies par un guide du ministère de la santé ne seront pas admis au sein de la structure pendant une période requise.

J'habite Pontivy communauté, je souhaite connaître les structures d'accueil des 0/6 ans du territoire, comment procéder ?

Prendre contact avec le RPE de Pontivy Communauté. L'animatrice proposera un rendez-vous au cours duquel une information exhaustive sera transmise. Selon la demande, l'animatrice remettra le dossier d'inscription en accueil collectif, la liste d'assistantes maternelles ou les contacts d'associations de garde à domicile.

Mon enfant doit-il être à jour de ses vaccinations pour être accueilli ?

Oui, en application du décret n°2018-42, les enfants doivent être à jour de leur vaccination afin d'être accueilli chez une assistante maternelle ou au sein d'une structure collective.

Je souhaite recevoir la liste des assistantes maternelles, comment faire ?

Elle s'obtient auprès du RPE. Les animatrices pourront vous accompagner dans vos démarches liées à l'embauche de l'assistante maternelle.

Actuellement, je ne travaille pas mais je souhaite que mon enfant découvre la collectivité. Comment faire ?

Prendre contact avec le RPE qui remettra le dossier d'inscription pour l'accueil occasionnel, dans une des structures d'accueil collectif. Votre enfant pourra être accueilli ponctuellement en fonction des disponibilités.

CONTACTS

CAF/MSA

Démarches, simulation de participation financière
selon le mode d'accueil choisi :

Caf de Pontivy
6 rue Roger Cotte à Pontivy
08 10 25 56 10

MSA Portes de Bretagne
3 rue des 3 Frères Leforestier
à Pontivy
02 97 46 52 52

MSA Armorique
Les Promenades, 44 rue Bigrel
à Loudéac
02 98 85 79 79

Caf 22
15 rue de Moncontour à Loudéac
08 10 25 22 10

CONSULTATIONS GRATUITES AVEC SAGES-FEMMES ET MÉDECINS SPÉCIALISTES :

Centre médico-social
4 rue de Rivoli à Pontivy
02 97 25 05 24

Centre médico-social
9 rue du Château (entrée côté gauche du bâtiment) à Rohan
02 97 69 54 65

Maison du département
Rue de la Chesnaie à Loudéac
02 96 66 21 20

LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT À PONTIVY

Un LAEP est un lieu de rencontre et de jeux pour les enfants de 0 à 3 ans et les adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents...).
L'association Petite Planète vous propose un accueil 3 jours par semaine au sein de la Maison des Syndicats.
Plus de détails sur les jours et horaires d'ouverture ainsi que le fonctionnement de l'association sur Facebook : tapez « petite planète pontivy ».

Contact :
9 rue Jouanno à Pontivy
07 69 10 12 78

SITES INTERNET UTILES

www.pontivy-communaute.bzh
Tous les modes d'accueil du territoire.

www.caf.fr
Informations sur les aides financières et dépôt des demandes.

www.mon-enfant.fr
Recherche d'un mode d'accueil, estimation du coût.

www.pajemploi.urssaf.fr
Informations sur l'emploi d'une assistante maternelle : contrat de travail, déclaration des versements de salaire, etc.

Relais Petite Enfance
PONTIVY COMMUNAUTÉ

CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Pontivy Communauté

Pontivy Communauté

Les établissements d'accueil du jeune enfant et le RPE sont des équipements gérés par :

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
Service petite enfance

1 place Ernest Jan
56300 Pontivy

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est ouvert
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

02 97 25 01 70
www.pontivy-communaute.bzh

Nos partenaires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Morbihan

msa
santé
famille
retraite
services

Service communication Pontivy Communauté - Edité en 2023 - 500 exemplaires.
Imprimerie Copyplan. Ne pas jeter sur la voie publique.